UNAMA

120, avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

RESOLUTIONS

PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15/06/2024 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Proposition N°1 Approbation des comptes 2023

Proposition N°2 Affectation du résultat

Notre résultat est un bénéfice de 3 871,09 € que nous vous proposons conformément aux statuts d'affecter le résultat en report à nouveau.

Proposition N°3

Quitus au Conseil d'administration pour sa gestion durant l'année 2023.

Proposition N°4 Grille de cotisation applicable en 2025 :

Accord pour la mise en œuvre du nouveau mode de calcul du montant de la cotisation, dont :

- Un montant fixe pour une entreprise quelque soit ses effectifs (apprenti/salarié)
- La modification de la remise accordée à la 1^{ière} adhésion et que celle-ci ne porte que sur la partie fixe.
- Le fixation d'un montant de 70 euros par salarié avec un plafonnement à 11 salariés
- La fixation à 5 apprentis maximum, dans le calcul de la déduction apprenti.
- La fixation d'un forfait social supplémentaire selon pallier de tranche d'effectif salarié/apprenti, conforme la grille annexée à cette présente résolution.

<u>Proposition N°5 Renouvellement du Mandat du Commissaire au Compte pour la période du 2024 à 2029 :</u>

L'assemblée générale après avoir constaté l'expiration du mandat de commissaires aux comptes titulaire la société TAMAIN CONSULTING sis 139 route de Lyon 69170 Valsonne représenté par Marc Tamain décide de nommer pour une durée de 6 exercices pour les exercices 2024 à 2029 de l'UNAMA en qualité de commissaires aux comptes »

Le Président Yves Roche